

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Genevieve Poitras

<https://www.cadre21.org/membres/24433563604ab13a77d8e803>

Date d'obtention : 2024-04-15 20:14:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Parler à l'auteur du signalement pour évaluer l'incident en remplissant la grille (une grille par personne impliquée). Il est important de contacter les intervenants formés sexto d'une autre école qui aurait aussi un jeune impliqué.
- 2- Rencontrer l'instigateur pour sa grille et confisquer son cellulaire si soupçon d'images reliées à la pornographie juvénile. ** Il est important ici de préciser que nous avons rencontré nos agents du poste 49 qui nous ont bien expliqué que nous n'étions pas ceux qui devaient juger de la malveillance d'une situation, que dans tous les cas, nous interrogeons aussi l'instigateur et qu'ensuite, nous faisons le 911.
- 3- communication avec la familles et les informer du protocole en cours.
- 4- Remplir nos déclarations
- 5- Intervention des agents de polices pour venir récolter les déclarations et saisir le cellulaire
- 6- Sensibilisation sexto
- 6- détermination de l'acte malveillant ou non DPCP

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Nous ne déterminons pas la nature de l'acte, mais nous sommes responsables de protéger nos jeunes et nous devons remplir les grilles individuellement avec chacune des parties impliquées.
- Nécessité de diriger les parents vers le service de police quand nous n'avons pas les leviers nécessaires à l'école (comme dans l'un des cas présentés).
- Rapidité de l'intervention nécessaire
- Nécessité de valider avec les intervenants le rôle de chacun qui peut parfois être embêtant lors des premières interventions sexto (accompagnement de l'équipe)
- NE JAMAIS REGARDER UNE PHOTO)

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La portion de l'appel aux parents peut susciter plusieurs genres de réactions. C'est une portion délicate et qui doit être aussi méticuleusement préparée, avec bienveillance.

L'après divulgation reste aussi très sensible, car temps et aussi longtemps que la situation est "en suspens" il faut tout de même se rappeler que nos jeunes peuvent fréquenter le même milieu scolaire et vivre des inconforts, peurs importants. Il est donc aussi important d'intervenir en ce sens pour préserver le sentiment de sécurité de tous.